

SELONNET

Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI)

Réunion Parents – Enseignants – Elus du Mardi 31 janvier 2017

Présents :

Lucie Dussap, directrice de l'école ; Jocelyne Brusonne, DDEN ; Benoît Cazères, maire ; Marie-France Dulau, adjointe aux affaires scolaires ; Emmeline Carletto et Marie Tron, déléguées des parents d'élèves et 7 parents d'élèves.

9 familles sur 18 directement concernées (sans les CM2) sont représentées, soit 50%.

Rappel des différentes étapes de la réflexion menée sur la restructuration du tissu scolaire du territoire depuis novembre 2014, à la demande du Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN) : courriers du DASEN ; rencontres entre élus du territoire et avec Mme Cirier, Inspectrice de l'Education Nationale de notre circonscription ; conseils d'école de Selonnet et réunions des parents d'élèves de Selonnet, ainsi que, au niveau départemental, la signature d'une convention ruralité en novembre.

En novembre 2016, les communes de Seyne et Selonnet, par un courrier commun à l'académie, proposent de créer un RPI dispersé dès la rentrée 2017, la commune de Montclar, quant à elle, demandant un délai supplémentaire pour mener la réflexion :

- Les maternelles restent dans leur commune (Ecole Maternelle de Seyne 2 classes, 1 classe maternelle à Selonnet.
- Les CP des deux communes sont scolarisés à Selonnet.
- Les CE1, CE2, CM1 et CM2 des deux communes sont scolarisés à Seyne.
- La commune de Seyne s'engage à enclencher les démarches nécessaires à la construction d'un nouvel établissement scolaire dès cette année.

Cette proposition est validée par le DASEN avec engagement, dans le cadre du RPI, de maintenir les 4 postes de l'école élémentaire de Seyne et les 2 postes de Selonnet pendant 3 ans.

Lors de sa rencontre avec les élus de Seyne et de Selonnet le 6 janvier, Mme Cirier, IEN, confirme la validation de ce projet d'organisation qui présente un grand intérêt pédagogique : classe uniquement maternelle à Selonnet, CP regroupés dans une classe à un seul niveau, effectifs qui restent réduits par le maintien des 6 postes (16 de moyenne par classe).

Il faut maintenant que les deux communes délibèrent pour demander officiellement la création de ce RPI dispersé. A Selonnet, cette délibération sera prise au prochain conseil municipal du 2 février.

Ensuite une convention de trois ans sera signée entre l'Inspection Académique et les deux mairies.

Une réunion d'information parents-enseignants- élus s'est également tenue à Seyne, en présence de Mme Cirier, le 25 janvier.

A la suite de cette réunion, il a été proposé de constituer un groupe de travail composé des trois conseils d'école. Selonnet, bien évidemment, participera à ces travaux. La première aura lieu la semaine prochaine.

Question des parents :

- **Les locaux de l'école élémentaire de Seyne :** C'est la principale inquiétude des parents, avec principalement la vétusté des WC, la mise en place du plan sécurité intrusion (en particulier le portail et le grillage) et incendie, la sécurisation par un agent communal du passage piéton... Les élus de Selonnet contacteront ceux de Seyne pour connaître leurs projets en cours et une visite de l'école sera organisée pour les parents.
- **La représentation des parents d'élèves aux conseils d'écoles :** comment cela sera-t-il organisé pour que les parents hors commune soit représentés ?
- **L'organisation des sorties, voyages de classe à l'école élémentaire de Seyne :** fréquence, transport, financement, soutien de la commune...
- **La restauration scolaire, garderie :** les prix seront-ils harmonisés ? les parents pourront-ils acheter les tickets dans leur commune de résidence ? Pour la garderie auront-ils la possibilité de choisir sur les deux communes ?
- **Le transport scolaire :** Les élus des deux communes ont étudié les circuits possibles, en s'attachant à ce que les enfants qui partent le plus tôt actuellement partent à la même heure, en évitant les temps d'attente, et, au besoin , décaler les horaires en écourtant la pause méridienne. Contact est pris avec le conseil départemental et l'Agglomération pour étudier ce projet.
- **Les TAP :** faudra-t-il harmoniser les horaires ? cela ne semble pas indispensable.
- **Les horaires :** pour les parents qui auront un enfant dans chaque école, il faudrait prévoir soit une sortie décalée soit un temps de garderie.

Toutes ces questions seront étudiées par le groupe de travail qui va se mettre en place.